



Honoraires de Gestion :

(hors saisonnier)



8,40 %

toutes taxes comprises et de toutes les sommes encaissées par l'agence et hors assurance impayés de loyers et dégradations locatives

En sus de cette rémunération, l'agence aura droit aux honoraires suivants :

- Entremise et Négociation : 100,00 €
- Visites, constitution du dossier, rédaction et édition du bail : 5,00 % du loyer annuel chargé (dans la limite de 8,00 €/m² de surface habitable).
- Etat des lieux (dans la limite de 3,00 €/m² de surface habitable) :

Appartements	
Types	Montants
T1	50,00 €
T2	80,00 €
T3	150,00 €
T4 et au-dessus	200,00 €

Maisons	
Types	Montants
T1	60,00 €
T2	85,00 €
T3	170,00 €
T4 et au-dessus	250,00 €

* Les honoraires sont à un pourcentage TVA comprise au taux de 20,00 % sans préjudice de toute modification dudit taux. Les présents honoraires ci-dessus sont définitifs en ce que l'agence si elle offre ses services les maintiendra, sauf à les augmenter ou à les diminuer du montant de la différence de la TVA si le taux de celle-ci a subi une modification législative.

* d'un commun accord entre le vendeur et l'agence, des frais négociés peuvent déroger aux honoraires ci-dessus affichés. Renseignez vous auprès de l'agence.